



SALAMONE

La BD du funéraire





SALAMONE

RÉFLEXE EN CAS DE DÉCÈS

- 1. J'APPELLE LE MÉDECIN OU
LE SAMU POUR FAIRE
CONSTATER LE DÉCÈS**



- 2. J'APPELLE L'OPÉRATEUR
FUNÉRAIRE DE MON CHOIX
ET JE RASSEMBLE LES
DOCUMENTS:**



- 3. JE RÉFLÉCHIS SUIVANT
LES VOLONTÉS DU DÉFUNT
S'IL SOUHAITERAIT ÊTRE
VEILLÉ À SON DOMICILE,
OU S'IL PRIVILÉGIERAIT UNE
CHAMBRE FUNÉRAIRE;**



**ÉGALEMENT AUX VOLONTÉS DE SE RENDRE
AU CIMETIÈRE OU EN CRÉMATION; SI UNE
CÉRÉMONIE RELIGIEUSE EST ENVISAGÉE OU NON**

UN DÉCÈS VIENT DE SURVENIR



SALAMONE



SALAMONE



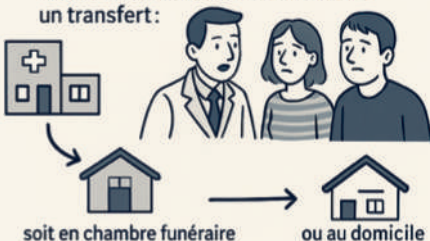
**La famille prépare les vêtements,
et les documents suivants :**

- la carte d'identité du défunt
- la carte d'identité du mandataire
- le livret de famille
- éventuellement, les papiers du caveau,
- et tous les documents d'assurance,
de mutuelle ou de contrat obsèques.



SALAMONE

- 1** Si le décès intervient en clinique, le chef d'établissement demandera un transfert :



- 2** Si le décès a lieu au domicile, le défunt peut rester à domicile ou être transféré dans une chambre funéraire.

La réglementation impose que la chambre soit conforme pour prodiguer des soins de conservation.

Référez-vous à votre opérateur funéraire.

Si la chambre n'est pas conforme, le défunt peut être préparé en chambre funéraire, puis revenir à son domicile.





SALAMONE

SI LE DÉCÈS INTERVIENT À L'HÔPITAL



**IL PEUT RESTER
À L'HÔPITAL GRATUITEMENT
PENDANT TROIS JOURS**



OU
**IL PEUT ÊTRE TRANSFÉRÉ
DANS UNE CHAMBRE
FUNÉRAIRE OU
À SON DOMICILE**



SALAMONE

**Si le décès intervient en
EHPAD, clinique, ou autre
lieu médicalisé**



peut être
transféré dans
une chambre
funéraire



peut être
transféré à
son domicile





SALAMONE

SI LE DÉCÈS INTERVIENT À DOMICILE



Le défunt peut rester
à son domicile

En revanche, si des
soins de conservation
sont prodigués, il
faut que la chambre
soit normée

Les soins de
conservation ne
sont pas obligatoires.
Une toilette et un
habillage adaptés
avec un matériel
réfrigérants
peuvent être effectués.
Cependant, cela
reste fragile



Référez-vous à votre
opérateur funéraire

SI LE DÉFUNT EST TRANSFÉRÉ

✓ Dans une chambre funéraire, le défunt peut être veillé 24h/24, 7j/7



L'espace réfrigéré convient à la famille qui ne souhaite pas se recueillir, afin qu'elle dise au revoir le jour des obsèques, à la fermeture du cercueil.
Solution plus économique





SALAMONE

Si vous avez une assurance obsèques auprès d'une banque ou d'une mutuelle, aucun souci, un opérateur funéraire peut exécuter ce contrat et se faire directement régler par l'assurance, la mutuelle ou la banque.



Si en revanche le contrat est auprès de pompes funèbres, ce contrat est portable jusqu'au dernier moment, et un autre opérateur funéraire peut exécuter le contrat à l'identique et se faire régler par l'assurance

SALAMONE

Vous n'êtes pas obligé de souscrire un contrat obsèques

Néanmoins, il est important de mentionner ses volontés. Car même si vous laissez un capital, laisser ses volontés obsèques est primordial. Cela a une valeur testamentaire.

Vous pouvez indiquer:

- si vous souhaitez aller ou non à l'église,
- si vous souhaitez une crémation ou une inhumation, si vous voulez être déposé en chambre funéraire ou veillé 24 h/24...

**INHUMATION
(CIMETIÈRE)**



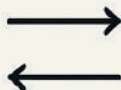
**CRÉMATION
(CRÉMATORIUM)**



**CÉRÉMONIE
RELIGIEUSE
À L'ÉGLISE**



**CÉRÉMONIE
RELIGIEUSE OU CIVILE
AU CRÉMATORIUM**





SALAMONE

Inhumation ou crémation. Dans les deux cas, on peut aller à l'église avant, et aller au cimetière ou en crémation après. Ou, pour celui qui choisit la crémation, aller directement au crématorium en célébrant une cérémonie civile ou religieuse.



INHUMATION



ÉGLISE



CRÉMATION



SALAMONE



**L'urne peut
être inhumée
au cimetière**



**Les cendres
peuvent être
dispersées
en pleine nature**



**Les cendres
peuvent être
dispersées
en mer**



SALAMONE

INFORMATIONS IMPORTANTES

**La famille peut choisir un
opérateur funéraire
extérieur à sa commune.
C'est un choix familial,
on n'est pas obligé de
prendre l'opérateur
de sa commune.**



SALAMONE

**IL A ÉTÉ CRÉÉ
LE BATEAU
DU SOUVENIR**



**POUR DISPERSER
LES CENDRES EN MER**

**AVEC PORT D'ATTACHE AU BARCARÈS
AVEC UN CAPITAINE ET UN MAÎTRE
DE CÉRÉMONIE POUR FINALISER
L'HOMMAGE**

**VOUS POUVEZ
EMBARQUER À QUATRE
PERSONNES DE LA FAMILLE**



QUE FAIRE EN CAS DE DÉCÈS ?

Un service de proximité, quelle que soit la commune.



**1. Appeler le médecin
ou le SAMU (15)**
pour faire constater
le décès

**2. Appeler les
Pompes Funèbres
Salamone**
et rassembler les
documents et
les vêtements



**3. Organiser
le transfert**
chambre
funéraire
ou domicile

06 58 47 33 36

 **24h/24 – 7j/7**


SALAMONE



SALAMONE

06 58 47 33 36

pfsalamone@gmail.com